

## **Bureau du Conseil communal**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

### **Président**

Philippe Ecoffey

### **1<sup>er</sup> vice-président**

Michel Farine  
Frédéric Hubleur (dès le 6 mars 2008)

### **2<sup>e</sup> vice-président**

Alain Blanchoud

### **Secrétaire**

Michel Häusermann

### **Secrétaire suppléant**

Mehdi Lager  
Werner Kneubühler (dès le 6 mars 2008)

### **Scrutatrices**

Nicole Mocanou  
Marie-Anne Palanca

### **Scrutatrices suppléantes**

Viviane Burri  
Elisabeth Masson

### **Huissier**

Jacques Taverney

### **Huissier suppléant**

Enrique Fernandez.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009

### **Président**

Frédéric Hubleur

### **1<sup>er</sup> vice-président**

Alain Blanchoud

### **2<sup>e</sup> vice-président**

Jean-Michel Barbey

### **Secrétaire**

Michel Häusermann

### **Secrétaire suppléant**

Werner Kneubühler

### **Scrutatrices**

Viviane Burri  
Elisabeth Masson

### **Scrutateurs suppléants**

Eulalia Durussel  
David Cananiello

### **Huissier**

Jacques Taverney

### **Huissier suppléant**

Enrique Fernandez.

◆ ◆ ◆ ◆

## **Séances du Conseil communal**

**Le Conseil communal a siégé 7 fois, soit les**

- 6 mars
- 16 mai
- 20 juin
- 26 juin
- 3 octobre
- 6 novembre
- 5 décembre.

◆ ◆ ◆ ◆

## Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants:

### Séance du 6 mars 2008

#### N° 1 Collège Vénus – Assainissement des façades ouest et sud – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet d'assainissement des façades ouest et sud du bâtiment Vénus;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 509'000.-** (cinq cent neuf mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.224 "Collège Vénus – Assainissement des façades ouest et sud".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

#### N° 2 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, secteur Moulin d'En Bas – Rue de l'Industrie

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune de Crissier, sur le tronçon compris entre le Moulin d'En Bas et la rue de l'Industrie;
- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 333'560.-**, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 7 et 10.

#### N° 3 Envoi des documents aux Conseillers communaux par courrier électronique – Création d'un accès sécurisé au site de l'administration communale

Le Conseil communal décide:

- de continuer à envoyer les documents par voie postale à tous les Conseillers communaux;
- de créer une rubrique destinée aux membres du Conseil communal dans le site Internet [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch), accessible par mot de passe;
- de charger la Municipalité de la mise en œuvre de cette mesure;
- de mettre en ligne, sur le site Internet communal, les préavis dès que la Municipalité les a adoptés et envoyés par courrier postal aux membres du Conseil communal.

#### N° 4 Projet d'abaissement de la chaussée au droit du passage inférieur sous l'autoroute N1, route du Bois – Demande de crédit

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet d'abaissement de la chaussée route du Bois du passage inférieur sous l'autoroute N1;

- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 310'000.-** (trois cent dix mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.126 "Rte du Bois – abaissement de la chaussée sous l'autoroute N1".

Cette dépense sera amortie en 15 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

#### **N° 5 Aménagement d'un terrain multisports au Pontet – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide:

- d'accepter la construction d'un terrain multisports au Pontet;
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 149'500.-** (cent quarante-neuf mille cinq cents francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 170.5060.317 "Aménagement d'un terrain multisports au Pontet".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

#### **Séance du 16 mai 2008**

#### **N° 6 Réseau communal d'évacuation des eaux – Assainissement dans le secteur chemin du Coteau et chemin de Veilloud – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet d'assainissement du réseau communal d'évacuation des eaux dans le secteur: "chemin du Coteau et chemin de Veilloud";
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 493'000.-** (quatre cent nonante-trois mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.131 "ch. du Coteau et ch. de Veilloud – assainissement du réseau communal d'évacuation des eaux".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

#### **N° 7 Collège Jupiter – Transformations et assainissement des façades – Crédit d'étude**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le crédit d'étude "Transformations et assainissement des façades du collège Jupiter";
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 100'000.-** (cent mille francs) pour sa réalisation.

- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.205 "Collège Jupiter – Transformations et assainissement des façades".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

#### **N° 8 Rénovation et remplacement de diverses places de jeux – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de rénovation et de remplacement des installations des places de jeux de la Coquerellaz, du Veilloud et du Mont Souplia;
- d'accorder à la Municipalité un montant de **Fr. 226'000.- (deux cent vingt-six mille francs)** pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 "parcs et promenades" et la nature 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 440.5060.300 "Remplacement et rénovation de diverses places de jeux".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

#### **N° 9 Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur nord-est et au parc de la Chatanéraie – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide

- de **refuser** ce préavis.

#### **N° 10 Remplacement d'un véhicule utilitaire tout terrain – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de remplacement d'un véhicule utilitaire tout terrain;
- d'accorder à la Municipalité un montant de **Fr. 165'000.-** pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature 5060 "Véhicules", plus précisément dans le compte n° 430.5060.314 "Remplacement d'un véhicule utilitaire tout terrain".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

#### **Séance du 20 juin 2008**

#### **Comptes de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2007**

#### **Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2007**

**Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2007**

**Comptes de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – exercice 2007**

**Comptes du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2007**

**Rapports de la Municipalité et de la commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2007**

Le Conseil communal:

- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2007 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2007 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- prend acte des comptes de l'exercice 2007 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2007 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2007 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2007 et les comptes de la commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2007.

**Séance du 26 juin 2008**

**N° 11 Etablissement primaire et secondaire d'Ecublens/VD – Projet de règlement du futur conseil d'établissement**

Le Conseil communal décide, **après amendement**:

- d'approuver le projet de règlement du futur conseil d'établissement.

**L'amendement a la teneur suivante:**

A l'article 30, remplacer "dans le délai prévu à l'article 18 du présent règlement" par "**au moins 10 jours avant la séance suivante, sauf en cas d'urgence**".

**N° 12 Station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires pour la STEP**

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser la Municipalité, avec l'accord de Bussigny-près-Lausanne et d'Echandens, à acquérir une centrifugeuse et ses accessoires pour la STEP de Bussigny-près-Lausanne;
- de lui accorder, à cet effet, un crédit de construction pour sa part de **Fr. 134'000.-** (cent trente-quatre mille francs).
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 460.5060.316 "STEP de Bussigny – Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

**N° 13 Projet de réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes – Demande de crédit d'étude**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le crédit d'étude du projet de réaménagement du débouché du chemin des Crêts sur la route de la Pierre via le chemin des Vignes;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 27'500.-** (vingt-sept mille cinq cents francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.101 "Ch. des Crêts/rte de la Pierre – réaménagement du carrefour".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

**N° 14 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2008**

Le Conseil communal:

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2008 représentant au total des charges supplémentaires de **Fr. 42'300.-** (quarante-deux mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis.

Le financement des crédits complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie courante.

- prend acte que le résultat prévisible de la commune pour l'exercice 2008 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de charges prévu au budget 2008	Fr. 1'195'000.-
Crédits complémentaires	Fr. 42'300.-
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2008	Fr. 1'237'300.-
	=====

**N° 15 Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour les années 2009-2011**

Le Conseil communal décide:

- de fixer, pour la fin de la législature, soit les années 2009-2011, les indemnités de la Municipalité de la manière suivante:

**Traitements annuels**

Syndic: Fr. 42'850.-

Municipaux: Fr. 32'240.-

+ indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Dans ces montants fixes sont compris, pour les Municipaux:

- Fr. 1'200.- d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 800.- d'indemnité de téléphone
- Fr. 400.- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Pour le syndic:

- Fr. 1'500.- d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 1'000.- d'indemnité de téléphone
- Fr. 500.- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

### **Vacations horaires**

Fr. 49.95 l'heure + indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Si participation communale à une caisse de pension: Fr. 46.80 l'heure.

Pour jours de vacances sur l'ensemble des traitements et vacations:

- + 8,33 % jusqu'à 49 ans
- + 10,64 % jusqu'à 59 ans
- + 13,04 % dès 60 ans.

### **Frais de voiture**

En dehors des communes limitrophes: Fr. 0.70 par km.

### **Indemnités et jetons de présence des délégués dans les organismes intercommunaux**

Les jetons de présence et indemnités attribués par les organismes intercommunaux seront versés à la bourse communale, puis ensuite reversés aux membres de la Municipalité.

## **Renouvellement du bureau du Conseil communal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009**

### Président

M. Frédéric HUBLEUR est élu.

### 1<sup>er</sup> vice-président

M. Alain BLANCHOU est élu.

### 2<sup>e</sup> vice-président

M. Jean-Michel BARBEY est élu.

## **Séance du 3 octobre 2008**

### **N° 16 Adoption des nouveaux statuts de l'Association régionale pour l'action sociale de la région Ouest lausannois – ARASOL**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver les nouveaux statuts de l'Association régionale pour l'action sociale de la région Ouest lausannois – ARASOL tels que présentés.

### **N° 17 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2009**

Le Conseil communal décide:

- d'approuver l'arrêté d'imposition de la commune d'Ecublens pour l'année 2009 tel que présenté par la Municipalité, soit au taux principal de **66 %**.

## N° 18 Règlement du personnel communal et échelle des traitements

Le Conseil communal décide, **après amendement**:

- d'adopter le nouveau règlement du personnel ainsi que l'échelle de base des traitements du personnel communal tels que présentés.

**L'amendement a la teneur suivante:**

**Art. 36, ajout de la phrase suivante: "dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année où il atteint ses 50 ans, son droit est de 27 jours ouvrables".**

**Séance du 6 novembre 2008**

## N° 19 Immeuble route du Bois 2-4 – Aménagement d'un poste de ville pour la police de l'Ouest – Crédit de construction

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet d'aménagement d'un poste de ville pour la police de l'Ouest dans le bâtiment communal de la route du Bois 2-4;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 362'000.-** (trois cent soixante-deux mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.16 "Immeuble route du Bois 2-4 – Aménagement d'un poste de ville pour la police de l'Ouest".

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

## N° 20 Collège Jupiter – Transformations et assainissement des façades – Crédit de construction

Le Conseil communal décide:

- d'approuver le projet de transformations et assainissement des façades du collège Jupiter;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 3'360'000.-** (trois millions trois cent soixante mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.205 "Collège Jupiter – Transformations et assainissement des façades".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

## N° 21 Plan partiel d'affectation du hameau de Renges – Demande d'un crédit d'étude complémentaire

Le Conseil communal décide:

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de **Fr. 65'000.-** (soixante cinq mille francs) pour la finalisation du plan partiel d'affectation du hameau de Renges;



- de financer cette dépense par la trésorerie courante. Elle sera comptabilisée dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 420.5010.100 "Hameau de Renges – plan partiel d'affectation".
- Cette dépense sera amortie en 2 ans dès l'année 2009 afin de respecter la durée d'amortissement initialement prévue, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**N° 22 Perception d'un émolument pour l'usage du sol et d'une taxe pour alimenter un fonds pour le développement durable et règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité**

Le Conseil communal décide, **après amendements**:

- d'introduire la perception d'un émolument de 0.7 ct/kWh pour l'usage du sol avec effet au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- **d'introduire la taxe de 0.1 ct/kWh, afin d'alimenter un fonds communal pour le développement durable par des recettes affectées au plus tôt dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La quotité de la taxe peut être revue annuellement conformément au règlement ci-après.**
- d'adopter le règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité, avec les amendements suivants:

**Article 10 – Commission du fonds et attribution**

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de 5 membres dont le mandat est renouvelable. Elle est chargée de:

1. proposer l'octroi de subventions;
2. promouvoir le fonds.

Cette commission est constituée de:

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité;
- 1 collaborateur technique de la commune, désigné par la Municipalité;
- 1 expert désigné par la Municipalité;
- 2 membres du Conseil communal, élus par le Conseil communal.

Cette commission s'organise elle-même.

**L'article 6 – Fixation de la taxe** est abrogé et remplacé comme suit:

"Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal fixe la quotité de la taxe dans le respect du plafond énoncé à l'article 4 ci-dessus et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds, mentionné à l'article 3".

**N° 23 Adhésion de notre commune à l'association du réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens – Ecublens/VD – Saint-Sulpice**

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'association du réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens – Ecublens/VD – Saint-Sulpice;
- de charger l'association d'être l'interlocuteur de la FAJE (fondation pour l'accueil de la petite enfance), et par conséquent de lui donner la charge de gestion du réseau d'accueil de jour des enfants de Chavannes-près-Renens – Ecublens/VD – Saint-Sulpice;

- d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2009, compte 710.3655.10, la somme de **Fr. 812'000.-** (huit cent douze mille francs) comme participation au déficit du réseau.

**Séance du 5 décembre 2008**

**N° 24 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, secteur 2: Renens, rue de l'Industrie – Avenue de Préfaully**

Le Conseil communal décide:

- d'autoriser l'entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune de Renens, sur le tronçon compris entre la rue de l'Industrie et l'avenue de Préfaully;
- d'allouer à la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 387'310.-** (trois cent huitante-sept mille trois cent dix francs), selon les modalités décrites dans le préavis.

**Budget de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2009**

**Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2009**

**Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2009**

**Budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – exercice 2009**

**Budget du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2009**

**Budget communal – exercice 2009**

Le Conseil communal:

- décide d'accepter le budget de l'exercice 2009 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2009 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- prend acte du budget de l'exercice 2009 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2009 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2009 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter le budget communal 2009 tel que présenté par la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## **Réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion 2008 pour l'exercice 2007**

- La commission de gestion émet le vœu que la mise à niveau du PGEE soit accélérée et financée par le fonds affecté à l'épuration du réseau d'égouts et ouvrages d'épuration.

**Réponse:** *la Municipalité étudiera les différentes possibilités de donner un mandat externe. Le budget de fonctionnement sera adapté en conséquence.*

- La commission de gestion souhaite une procédure écrite régissant les chantiers communaux incluant la liste de tous les documents nécessaires au bon déroulement des adjudications et du suivi.

**Réponse:** *la Municipalité prend acte de cette demande et y donnera suite.*

- La commission de gestion souhaite la création d'un organigramme communal "global" comprenant toutes les fonctions des services communaux.

**Réponse:** *l'organigramme général a été transmis à la commission de gestion à mi-mars 2009 (voir le rapport des ressources humaines ci-après.).*

- La commission de gestion émet le vœu qu'un tableau de bord incluant les travaux à court, moyen et à long terme soit établi et communiqué régulièrement à la commission de gestion.

**Réponse:**

*Il existe deux types de planifications, à savoir:*

- *dans le cadre du budget;*
- *dans le long terme, selon le plan des investissements.*

*Nous rappelons que la commission de gestion doit rapporter sur l'année écoulée et non pas sur le long terme.*

- La commission de gestion souhaite que la démarche initiée par les RH concernant le cahier des charges des employés communaux soit réalisée dans les meilleurs délais et qu'un suivi chiffré lui soit communiqué régulièrement.

**Réponse:** *les cahiers des charges sont terminés, à l'exception de ceux des auxiliaires de nettoyage.*

◆ ◆ ◆ ◆

## Votations cantonales/fédérales

### Résultats pour la commune d'Ecublens

#### 24 février 2008 – Votations fédérales

##### Initiative populaire "Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques":

Electeurs inscrits	4'873
Votants	1'911
Participation	39.22 %
Oui:	686
Non:	1'185

##### Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II):

Electeurs inscrits	4'873
Votants	1'911
Participation	39.22 %
Oui:	725
Non:	1'152

#### 1<sup>er</sup> juin 2008 – Votations fédérales

##### Initiative populaire "Pour des naturalisations démocratiques":

Electeurs inscrits	4'898
Votants	2'424
Participation	49.49 %
Oui:	499
Non:	1'901

##### Initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale":

Electeurs inscrits	4'898
Votants	2'418
Participation	49.37 %
Oui:	331
Non:	2'042

##### Article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie":

Electeurs inscrits	4'898
Votants	2'424
Participation	49.49 %
Oui:	229

Non: 2'153

### 30 novembre 2008 – Votations fédérales et cantonales

#### Initiative populaire "Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile":

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'390
Participation	35.21 %
Oui:	962
Non:	1'389

#### Initiative populaire "Pour un âge de l'AVS flexible":

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'397
Participation	35.32 %
Oui:	1'301
Non:	1'060

#### Initiative populaire "Droit de recours des organisations: assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse!":

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'386
Participation	35.16 %
Oui:	744
Non:	1'556

#### Initiative populaire "Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse":

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'392
Participation	35.24 %
Oui:	696
Non:	1'636

#### Modification du 20 mars 2008 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants):

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'388
Participation	35.18 %
Oui:	1'342
Non:	974

**Modification de l'article 131 de la constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003 (désignation des juges assesseurs de la cour des assurances sociales du tribunal cantonal):**

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'347
Participation	34.58 %
Oui:	1'947
Non:	246

**Décret du 20 mai 2008 accordant un crédit d'investissement de Fr. 390'000.- dans le cadre de la construction du nouveau musée cantonal des beaux-arts (MCBA) pour les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive, la détermination du montant de son investissement et la détermination de ses coûts d'exploitation:**

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'369
Participation	34.90 %
Oui:	1'018
Non:	1'306

**Initiative populaire "Fumée passive et santé":**

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'368
Participation	34.89 %
Oui:	1'612
Non:	679

**Contre-projet du Grand Conseil à l'initiative populaire "Fumée passive et santé":**

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'368
Participation	34.89 %
Oui:	1'673
Non:	595

**Question subsidiaire: si le peuple accepte à la fois l'initiative populaire "Fumée passive et santé" et le contre-projet du Grand Conseil, est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ? :**

Electeurs inscrits	6'787
Votants	2'368
Participation	34.89 %
Oui:	1'108
Non:	1'139



◆ ◆ ◆ ◆